


24 NOV. 2022

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Bureau du Courrier Délibération
	Conseil d'Administration du 18 novembre 2022	N° 2022/05/02

L'an deux mille vingt et deux, le dix huit novembre 2022, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 04 novembre 2022, s'est assemblé 88 cours Louis Fargues – 33000 BORDEAUX – Bât E – 1er étage, sous la présidence de Madame CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Présidente du Conseil d'administration.

**Etaient présents à la séance :**

Monsieur Claude BONNET, Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Madame Maïté CAZAUX, Monsieur Gérard CHAUSSET, Monsieur Jean-Claude FEUGAS, Monsieur Guillaume GARRIGUES, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Laurent GUILLEMIN et Madame Zeineb LOUNICI.

**Etaient absents :**

Monsieur Kévin SUBRENAT


Madame Anne-Eugénie GASPAR

**Excusés ayant donné procuration :**

**Procurations en cours de séance :**

**Excusés en cours de séance :**

LA SEANCE EST OUVERTE A 16 h

	<b>REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE</b>	<b>Délibération</b>
	<b>Conseil d'Administration du 18 novembre 2022</b>	<b>N° 2022/05/02</b>

---

### **Débat d'Orientations Budgétaires**

---

Madame Cassou-Schotte présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Ce débat s'inscrit dans le cadre de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit qu'un débat sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés intervienne dans un délai de 2 mois précédant l'examen du Budget de l'exercice à venir.

Le Débat d'Orientations budgétaires, adossé au rapport joint en annexe, est la première étape budgétaire de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole dans l'exercice plein de sa mission de gestion du service de l'eau potable, des eaux industrielles ainsi que du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

Le Conseil d'administration réuni,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération N° 2020-552 du Conseil métropolitain du 18 décembre 2020 portant création de la régie de l'Eau Bordeaux Métropole dotée de l'autonomie financière et de la personnalité juridique et portant désignation des membres du Conseil d'administration,

**VU** les statuts de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

**Article 1** : D'approuver le débat d'orientation budgétaire présenté.

24 NOV. 2022

Transmis au Courier

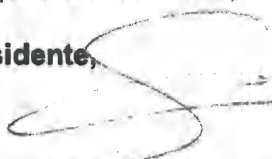
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

Pour : 9

Contre :

Abstention :

Fait et délibéré le 18 novembre 2022

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b></p>  <p><b>PUBLIÉ LE :</b></p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p><b>La Présidente,</b></p>  <p><b>Madame CASSOU-SCHOTTE Sylvie</b></p>
--	---